



Mairie  
17, Route de Landerneau  
29460 IRVILLAC  
Téléphone : 02 98 25 83 56  
Télécopie : 02 98 25 93 37  
Courriel : info@irvillac.fr

# KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac  
Bulletin communal d'informations

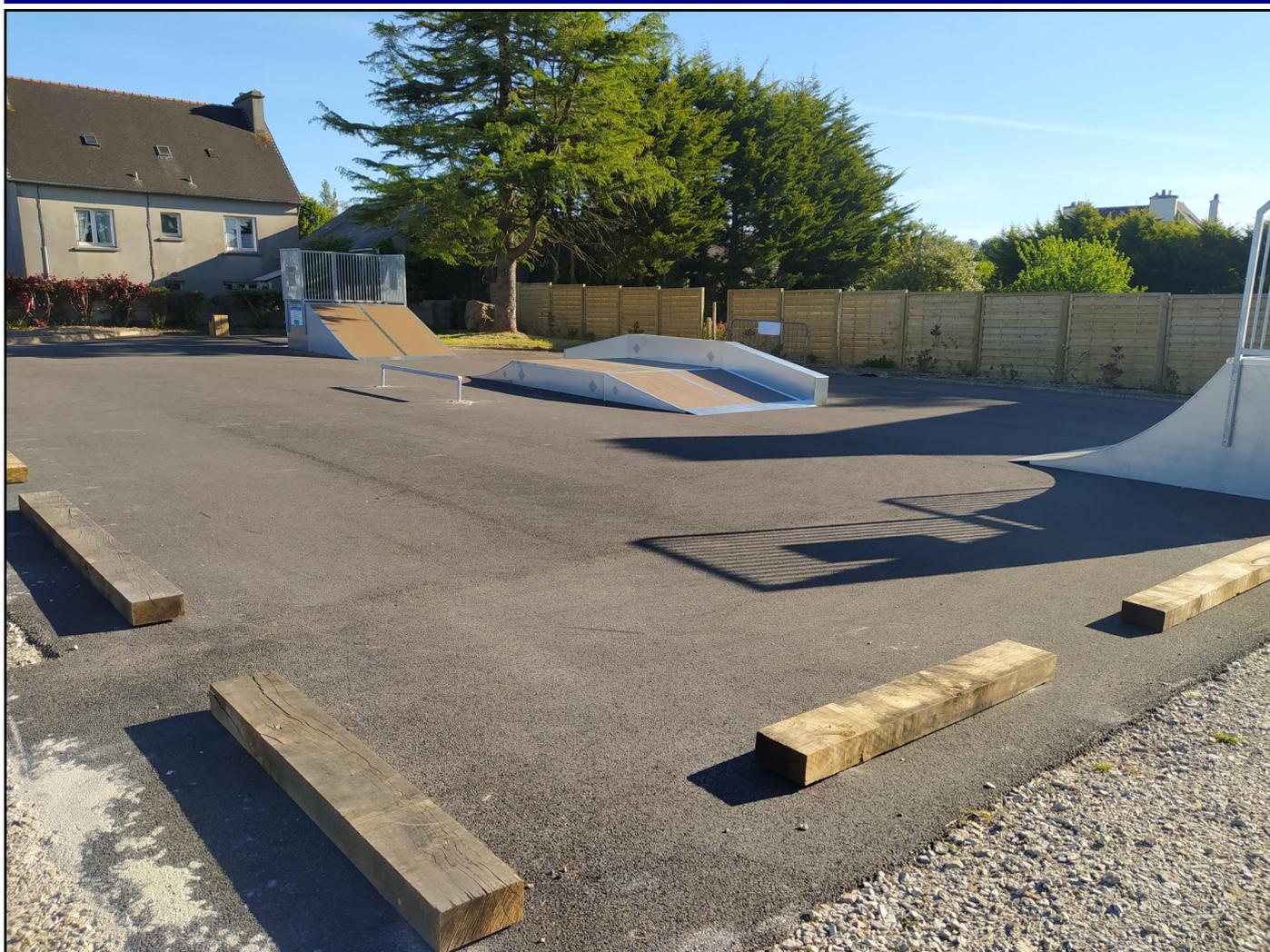


Numéro 209

JUIN 2020

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site [www.irvillac.fr](http://www.irvillac.fr) !  
Blog Communal : « <http://irvillac.over-blog.com> »

## Le Skate Park est en service



Le Skate Park est en service depuis le 18 mai. Attention, il est soumis à un règlement arrêté par le Maire et affiché sur place. Le Skate Park situé « Place du Tréhou » est un espace dédié à la pratique du **skateboard, du roller, du BMX et de la trottinette**. Il est exclusivement réservé à l'exercice de ces quatre activités. L'accès est strictement interdit aux vélos et aux engins à moteur ou à toute autre utilisation non conforme à la destination des lieux. Les horaires d'utilisation du Skate Park sont fixés et doivent être impérativement respectés **de 9 heures à 21 heures** pour respecter la tranquillité du voisinage.



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Cette séance de Conseil Municipal a été consacrée à l'élection du Maire et des Adjoint.

Après avoir annoncé sa candidature, Jean Noël LE GALL a été élu à l'unanimité Maire de la Commune pour son 4<sup>ème</sup> mandat dont 3 en tant que Maire. Les élus ont ensuite fixé à 4 le nombre d'adjoint au Maire pour la Commune. Une seule liste d'adjoints était candidate, menée par Guy KERDONCUFF, elle a reçu l'unanimité des élus.



Enfin le Conseil a donné délégation au Maire, comme en chaque début de mandat, pour la gestion des affaires courantes permettant à l'administration de fonctionner dans de bonnes conditions.



Le conseil s'est achevé sur la lecture de la Charte d'Elu Local. Le prochain conseil aura lieu le lundi 8 juin à 20h30.

## Composition du Conseil Municipal



Jean-Noël LE GALL  
Maire



Guy KERDONCUFF  
1<sup>er</sup> Adjoint



LECANON Valérie  
2<sup>ème</sup> Adjoint



BRUNET François  
3<sup>ème</sup> Adjoint



LE CANN Yvonne  
4<sup>ème</sup> Adjoint



KEROMNES Maurice  
Conseiller Municipal



KERVERN Laurence  
Conseillère Municipale



GOASGUEN Marie-Catherine,  
Conseillère Municipale



LE GOFF Yann  
Conseiller Municipal



GAUTARD Stéphane  
Conseiller Municipal



MONBEL Yann  
Conseiller Municipal



LE PAPE GODOC Morgane  
Conseillère Municipale



BUTEL Ketty  
Conseillère Municipale



MALLEJAC Florian  
Conseiller Municipal



SCIOU Anaïs  
Conseillère Municipale

## Commissions municipales



### APPEL AUX CANDIDATS EXTERNES

#### Commission des Affaires Sociales, de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

Monsieur le Maire, Président	Madame KERVERN Laurence	Madame LE PAPE-GODOC Morgane
Madame LECANON Valérie	Madame BUTEL Ketty	

#### Commission Information, Communication, Vie Associative, Jeunesse et Sport

Monsieur le Maire, Président	Monsieur MALLEJAC Florian	Madame BUTEL Ketty
Monsieur MONBEL Yann	Monsieur KERDONCUFF Guy	Monsieur GAUTARD Stéphane
Monsieur KEROMNES Maurice		

#### Commission Voirie et Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire, Président	Monsieur KEROMNES Maurice	Madame LE CANN Yvonne
Monsieur BRUNET François	Monsieur LE GOFF Yann	Monsieur MALLEJAC Florian
Madame BUTEL Ketty	Madame GOASGUEN Marie-Catherine	Monsieur KERDONCUFF Guy

#### Commission Urbanisme, Valorisation du Patrimoine et de la Culture

Monsieur le Maire, Président	Madame LE CANN Yvonne	Monsieur MALLEJAC Florian
Monsieur KERDONCUFF Guy	Madame GOASGUEN Marie-Catherine	Madame SCIOU Anaïs
Monsieur BRUNET François		

#### Commission aux Finances

Monsieur le Maire, Président	Monsieur KEROMNES Maurice	Monsieur KERDONCUFF Guy
Madame LECANON Valérie	Monsieur MONBEL Yann	Madame LE CANN Yvonne

#### Commission Environnement et Cadre de vie

Monsieur le Maire, Président	Madame SCIOU Anaïs	Monsieur MONBEL Yann
Madame LE CANN Yvonne	Monsieur GAUTARD Stéphane	Monsieur KERDONCUFF Guy
Madame GOASGUEN Marie-Catherine	Madame LE PAPE-GODOC Morgane	

Le conseil municipal donne son accord à l'ouverture des commissions à des membres non élus (commissions réglementées exclues) dans la limite du nombre d'élus, lors de la séance du 8 juin 2020.

Ces diverses commissions seront donc installées après la réception des candidatures des personnes de la commune désireuses de s'investir dans la vie locale.

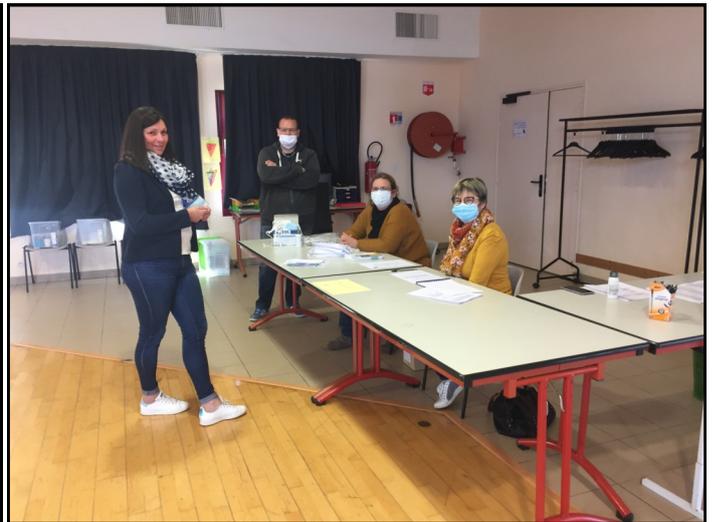
**Pour faire acte de candidature dans ces commissions, merci de contacter la mairie au 02 98 25 83 56 ou par mail [info@irvillac.fr](mailto:info@irvillac.fr) avant le 22 juin 2020**



DISTRIBUTION DES MASQUES A LA POPULATION

La mairie a organisé dans le respect des consignes sanitaires, le samedi 16 mai 2020 entre 9h00 et 18h00, la distribution des masques à la population à la salle Kerlevenez. 1054 masques et leur notice y ont été distribués sur les 1429 habitants.

Pour tous ceux qui n'ont pu retirer leur masque ce jour là, ils sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture dans la limite d'un masque par habitant.



Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

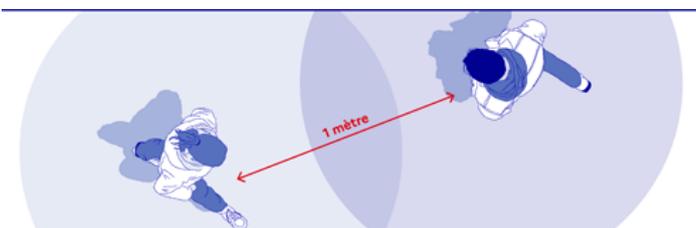


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

# COVID Résistance

LE FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS



et toutes les intercommunalités en Bretagne

Communiqué de presse

Mercredi 13 mai 2020

## Un fonds COVID Résistance doté de 27,5 M€

### Accessible aux TPE, indépendants et associations, à partir du 15 mai

En Bretagne, la Région, les 4 départements et les 59 intercommunalités se sont unis pour mettre en place, avec la Banque des Territoires, un fonds COVID Résistance. Doté de 27,5 M€, ce dispositif offrira des moyens supplémentaires aux plus petites entreprises, travailleurs indépendants, associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Autant d'opérateurs impactés par l'épidémie de coronavirus qui, alors que la reprise s'amorce, ont un besoin urgent de trésorerie pour poursuivre leur activité et maintenir leurs emplois. À compter du 15 mai, ce nouveau fonds, complémentaire des dispositifs opérés par l'État, leur proposera des prêts à taux zéro plafonnés à 30 000 € pour les associations et à 10 000 € pour les entreprises.

#### À qui s'adresse-t-il ?

**TPE, commerçants, artisans, hôtels et restaurants, acteurs de l'ESS, associations...** : ce nouveau fonds s'adresse en priorité aux petites entreprises et associations qui n'ont pu bénéficier ni des aides de l'État ni de financements bancaires depuis le début de la crise sanitaire. Il pourra aussi intervenir en complément, suivant un principe de subsidiarité, auprès de celles qui ont déjà accédé au fonds de solidarité national financé par l'État et les Régions françaises.

#### Quelles modalités d'accès ?

Les acteurs économiques et associatifs pourront bénéficier d'un **prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 de différé de remboursement, sans garantie**, dont le montant sera variable suivant le profil des demandeurs :

- de 3 500 à 10 000 € pour les acteurs économiques, entreprises et associations marchandes dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 M€ et l'effectif inférieur ou égal à **10 salariés**,
- de 3 500 à 30 000 € pour les associations du secteur non marchand, tous secteurs confondus (culture, sport, jeunesse...) et les groupements d'employeurs associatifs dont l'effectif compte entre 1 et **20 salariés**.

#### Comment déposer sa demande ?

**Du 15 mai au 30 septembre 2020**, les acteurs concernés pourront déposer leurs demandes sur une **plateforme numérique** simple d'utilisation : [www.covid-resistance.bretagne.bzh](http://www.covid-resistance.bretagne.bzh). Les dossiers seront instruits et gérés par **Bpifrance**, en lien avec l'intercommunalité concernée et d'une manière **souple et rapide**.

#### Comment est constituée cette enveloppe de 27,5 M€ ?

La création de ce fonds a fait l'objet d'une **mobilisation express et unanime**. Son originalité réside dans le fait d'être financé par **l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes**. Au côté de la Banque des Territoires, chacun des partenaires y consacre **2 € par habitant**, au prorata de la population qui les concerne.

*« Notre objectif, avec l'ensemble des collectivités de Bretagne, est de ne laisser aucune entreprise ou association sans solution d'accompagnement financier. Tout doit être fait pour sauver les emplois de toutes celles et ceux qui contribuent à la vie de nos territoires. »*

**Loïg Chesnais-Girard**, Président de la Région Bretagne

*« C'est en œuvrant de concert que nous serons les plus efficaces pour aider l'ensemble du tissu économique à traverser la crise et à amorcer rapidement la reprise. En tant que partenaire de référence des collectivités, la mission de la Banque des Territoires est de renforcer leurs actions en leur donnant des moyens. C'est ce que nous faisons, aujourd'hui, en finançant à hauteur de 6,8 M€ le fonds COVID Résistance spécifiquement dédié aux petites entreprises, associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne. »*

**Olivier Sichel**, Directeur de la Banque des Territoires

**Contacts presse** : Région Bretagne – Tél. : 02 99 27 13 54 ou 55 / [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)  
Banque des Territoires – Tél. : 02 23 35 55 36 / [nadine.desbois@caissedesdepots.fr](mailto:nadine.desbois@caissedesdepots.fr)

## Informations diverses



### Communiqué

Le 13 mai 2020

**[#SoutenonsNosCommerçants #TousMobilisés]**

#### La CCIMBO offre un kit de redémarrage d'activités aux commerçants de détail indépendants

Dans la continuité du plan d'actions qu'elle a mis en œuvre dès le début de la crise liée au covid-19, la CCI métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO) offre un kit de protection sanitaire afin de faciliter le redémarrage d'activités des commerçants de détail indépendants.

Afin de continuer d'apporter un soutien répondant aux besoins de ses ressortissants, la CCIMBO a décidé d'offrir 2500 kits contenant chacun 50 masques de protection individuelle (de type chirurgical), soit un total de 125 000 unités, et un flacon de 500 ml de gel hydroalcoolique.

Les kits sont exclusivement distribués aux commerçants de détail indépendants (hors réseaux, groupes et franchises), employant 5 salariés maximum et fermés par obligation suite au décret du 23 mars (hors activités alimentaires).

Ces commerçants, non inscrits dans des réseaux constitués de distribution, peuvent être confrontés à de véritables difficultés pour se fournir en matériels de sécurité.

Un seul kit, contenant aussi une affiche sur les mesures de sécurité sanitaire dans les commerces, sera distribué par commerçant concerné, dans la limite des stocks disponibles.

Pour bénéficier de son kit, le commerçant se connecte directement sur le site Internet de l'opération : <https://kitcovid.ccimbo.org>. Après avoir vérifié son éligibilité au dispositif, il prend ensuite rendez-vous en quelques clics. La remise du kit, dans le respect des règles sanitaires, s'effectue aux hôtels consulaires des trois délégations de Quimper, Brest et Morlaix de la CCIMBO, et dans d'autres points de distribution. A Brest, la distribution est réalisée avec le concours des communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays de Landerneau-Daoulas et Presqu'île de Crozon Aulne Maritime. A Quimper, elle se déroule avec le soutien de Concarneau Cornouaille Agglomération, de la communauté de communes du Pays bigouden Sud et de Douarnenez Communauté. Pour la délégation de la CCIMBO Morlaix, outre le siège, son site de Carhaix accueillera aussi les commerçants venant chercher leur kit.

Plus que jamais engagée pour accompagner les entreprises finistériennes face à cette grave crise sanitaire, la CCIMBO entend ainsi faciliter les conditions logistiques de reprise d'activités de ces commerçants.

Elle souhaite par là même contribuer à la protection des salariés et de la population, qui constitue l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le covid-19 et du déconfinement.

La CCIMBO rappelle ici qu'elle n'a juridiquement pas le droit de vendre de matériels de protection.

Cette opération constitue l'une des réponses apportées aux problématiques exposées par les entreprises lors des très nombreux contacts que les équipes de la CCIMBO ont chaque jour, en particulier dans le cadre de la campagne d'appels sortants qu'elle mène depuis le



### Sauvons les hirondelles !

Le cri d'alerte du groupe Finistère de la LPO Bretagne ! (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Un triste constat : la destruction des nids d'hirondelles est une pratique courante.

Depuis environ 30 ans la population des hirondelles a diminué en moyenne de 40% dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids, et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquent, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration.

Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante. Epuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid.

N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.

Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à [finistere@lpo.fr](mailto:finistere@lpo.fr) ou contactez-nous au 07 49 22 17 84. Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pourrions vous aider à trouver des solutions.

**LES HIRODELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTEGES**  
Article L 415-3 du code de l'environnement

La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.

7 avril dernier auprès de ses ressortissants. Cette campagne a donné lieu à ce jour à plus de 6200 contacts d'entreprises et plus de 2150 questionnaires renseignés.

Cette opération de soutien aux commerçants témoigne par là même de la qualité d'écoute et de services que la CCIMBO offre aux entreprises, particulièrement depuis le début de la crise, notamment via son numéro vert dédié, **0800 74 09 29**.

#### Contacts presse :

Blandine Kermarec, responsable de la Communication marketing CCIMBO Brest et Morlaix.  
Tél. 02 98 00 38 54 - M. 06 61 35 83 45 - Courriel : [blandine.kermarec@bretagne-ouest.cci.bzh](mailto:blandine.kermarec@bretagne-ouest.cci.bzh)

Yann Duclos, responsable du service Communication CCIMBO Quimper.  
Tél. 02 98 98 29 94 - M. 06 48 97 79 17 - Courriel : [yann.duclos@bretagne-ouest.cci.bzh](mailto:yann.duclos@bretagne-ouest.cci.bzh)

#### A propos de la CCI métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO)

La CCIMBO est un établissement public administratif de l'Etat (siège à Brest et trois délégations : Brest, Morlaix, Quimper). Ses missions : représenter les intérêts de ses 33 000 entreprises finistériennes du commerce, du tourisme, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics ; informer, accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement (création - transmission, formalités, animation de pépinières d'entreprises, de réseaux...) ; observer, analyser, réaliser des études et mener un travail de prospective au service de tous les acteurs des territoires (Etat, collectivités, entreprises, écoles et université...) ; assurer la formation professionnelle et la diplomation aux différentes étapes de la vie pour les dirigeants, les salariés, les jeunes et les demandeurs d'emploi ; gérer de grands équipements publics tels que les ports (tous en gestion directe sauf une gestion majoritaire pour la criée de Brest) et les aéroports (en gestion directe à Morlaix et majoritaire à Brest et à Quimper dans le cadre de sociétés). La CCIMBO contribue à hauteur de 2,2% - soit 15 milliards sur un total de 684 milliards d'euros - à la valeur du territoire du Finistère (source : étude du cabinet Goodwill - 2017). 1, place du 19<sup>e</sup> R.I - BP 92028 - 29220 Brest cedex 2 - T. 02 98 00 38 00 - F. 02 98 00 39 02 - [www.bretagne-ouest.cci.bzh](http://www.bretagne-ouest.cci.bzh)

Suivez-nous sur     

## Entreprises/Artisans locaux



Les Serres Fleuries de Kermenguy vous accueillent à Irvillac

(en direction d'Hanvec, à Créac'h Menguy)

**les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 18h**  
(fermeture à 17h le mardi),

Il est temps de se préparer un joli jardin pour l'été...

Géraniums, bégonias, pétunias, verveines, bacopas et autres vous attendent aux serres les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 18h (17h le mardi).

Vous pouvez apporter vos jardinières à garnir.

Je suis aussi sur les marchés de *Saint-Urbain* (le mercredi), *Châteaulin* (le jeudi), *Pont de Buis* (le vendredi) et *Plougastel* (le samedi).

A bientôt parmi les fleurs,

Christelle Prioux

06-78-42-13-59

[www.serreskermenguy.com](http://www.serreskermenguy.com)

Facebook : [SerresKermenguy](https://www.facebook.com/SerresKermenguy)

## Bulletin Communal



**Directeur de la publication** : Mr le Maire,  
jean.noel.le-gall@irvillac.fr  
**Rédaction** : Samuel Bourdet,  
bulletin@irvillac.fr  
**Information** : Margaret Hautefort Laurans,  
info@irvillac.fr  
**Site** : www.irvillac.fr  
**Blog** : http://irvillac.over-blog.com

## Services de Garde



# URGENCES



SAMU **15**  
Pompiers **18**  
Police **17**

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

### \* Week-end, jour férié, nuit :

- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.**  

\* Taxi Oudin, Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

\* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83

### \* Cabinets Infirmiers :

- HAMONOU Christine / SALVE Anne / EUSTACE Annie  
7, Rue de la Vierge - 02 98 25 98 23 / 06 30 39 13 80
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne  
5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18

## Secrétariat ouvert au Public :

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 17h00

Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :

Du Lundi au Vendredi : 9h00 - 12h00

Tél : 02.98.25.83.56 / Fax : 02.98.25.93.37

## Permanence des élus :

**Mr LE GALL Jean-Noël** : Maire

Permanence sur RDV

**KERDONCUFF Guy** : 1er Adjoint au Maire

Urbanisme, Patrimoine et Culture

Permanence le Mardi de 10h à 12h

guy.kerdoncuff@irvillac.fr

**LECANON Valérie** : 2ème Adjoint au Maire

Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfance

Permanence le Lundi de 10h à 12h

valerie.lecanon@irvillac.fr

**BRUNET François** : 3ème Adjoint au Maire

Voirie et bâtiments communaux

Permanence le Samedi de 10h à 12h

francois.brunet@irvillac.fr

**LE CANN Yvonne** : 4ème Adjoint au Maire

Environnement, et Cadre de vie

Permanence le Samedi de 10h à 12h

yvonne.le-cann@irvillac.fr

## Conseillers délégués :

**KERVERN Laurence** : Vie sociale/affaires scolaires et Petites enfance

**GOASGUEN Marie-Catherine** : Environnement et Cadre de vie

**MONBEL Yann** : Animation et vie associative

## Urbanisme

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES :



#### Demandées :

BEGANTON Philippe, Kersignon : Construction d'une véranda

BLANCHARD Jérôme, 13, route de Hanvec : Construction abri et clôture

FIDELIUS Morgane, 28, route de Landerneau : Modification clôture

#### Accordées :

RAOULT Mathieu, 2, bis allée des Genêts : Portail

LE TRIONNAIRE Alix, 5, route de Daoulas : Réhabilitation

SAVONNET Jean Marc, 10, résidence Ti-Bian : Piscine

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

#### Demandés :

BRELIVET Thomas, Kerverzon : Extension maison individuelle

PICARD Damien, 22, route de Daoulas : Carport

## Etat Civil

### Naissance :

03/04 : Léo NIVET, 1, rue Michel Cadiou

11/04 : Samy DROT SAILLOUR, 14, route de Landerneau

22/05 : Nina LE BOT RAPIN, Guerniel

### Décès :

20/04 : Jean CARIOU, Creac'h Menguy

21/04 : Elisabeth METTLER épouse NICOLAS, 1, route de Daoulas

18/05 : Jean GOURVEZ, Mesmerc'h'hou

## Informations Municipales

Pour joindre l'Agence Postale :

**09 71 33 83 89**



RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.

Il reste deux lots disponibles dans le lotissement Communal Park An Heol :

1 lot de 483 m<sup>2</sup>.

1 lot de 463 m<sup>2</sup>.

**Prix : 60 €/m<sup>2</sup>**

hors frais d'acte.

